



Lubersac, le 15 septembre 2014

N/Ref : 2014-07/PG

Préfecture de la Corrèze
Monsieur le Préfet
1, rue Souham
BP 250
19012 Tulle Cedex

Objet : Gestion des abattages d'urgence

Monsieur le Préfet,

à plusieurs reprises, des éleveurs corréziens m'ont informé des difficultés qu'ils ont rencontrées pour faire abattre des bovins en urgence. Beaucoup d'entre eux se sont vus contraint d'euthanasier des animaux accidentés, faute de solutions d'abattage d'urgence dans le département.

En effet, les abattoirs ne sont plus dans l'obligation, comme par le passé, d'assurer un abattage d'urgence 24h/24h. Selon l'arrêté du 18 décembre 2009, les abattoirs sont tenus d'accepter les animaux accidentés uniquement durant leurs horaires d'ouverture. Cependant, certains abattoirs semblent avoir une lecture plus restrictive de cet arrêté, puisqu'ils acceptent les animaux accidentés seulement lorsque la chaîne d'abattage de l'espèce considérée est en fonctionnement. J'estime que cette attitude est très contestable d'autant plus lorsqu'il s'agit d'abattoirs publics ou appartenant à des coopératives.

Par ailleurs, les éleveurs ont également attiré mon attention sur le fait que la DDCSPP n'avait pas été en mesure de leur transmettre d'informations claires et précises sur les modalités des abattages d'urgence. Ils ont noté en particuliers qu'à aucun moment il n'a été évoqué la possibilité d'avoir recours à l'abattage hors abattoir par saignée de l'animal en présence d'un vétérinaire. Dans le cas d'animaux accidentés, la perte économique pour l'éleveur peut être très importante si tout ou partie de l'animal ne peut être commercialisée.

Afin que cette situation ne se reproduise plus, je vous demande de bien vouloir mettre en place au sein de la DDCSPP, en collaboration avec les abattoirs locaux, un système visant à informer les éleveurs des différentes solutions dont ils disposent pour gérer l'abattage des animaux accidentés. A mon sens ce système devrait faire mention des horaires d'ouverture des abattoirs et des conditions d'accès (CVI, ...) ainsi que de l'abattage hors abattoir en précisant les modalités de mise en œuvre.

De plus, je vous demande de bien vouloir mettre à disposition des éleveurs une ou plusieurs personnes réparties sur le département qui puissent pratiquer les abattages d'urgence en ferme.

Je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer ou participer à des réunions de travail afin d'échanger sur cette problématique. Je suis certain qu'ensemble, nous pourrons apporter des solutions concrètes et fonctionnelles aux éleveurs du département.

Certains de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de respectueuses salutations.

Pierre GARDETTE,

Président de la CR19

Copie à M Pierre DELMAS, DDCSPP